



CONCESSION RELATIVE
AU STADE NAUTIQUE METROPOLITAIN A MERIGNAC

FICHE MODIFICATIVE

N° 0 0 7 A

A. DEMANDE DE MODIFICATION

A.1. ORIGINE DE LA MODIFICATION

Demande du Délégué

Proposition du Délégué

Changement de législation

A.2. LIBELLE DE LA MODIFICATION

Modification de l'organisation du contrôle d'accès

A.3. DESCRIPTIF DE LA MODIFICATION:

Evolution du type de matériel : répartition en fonction des zones entre tripodes, couloirs rapides et badgeuses

A.4. DOCUMENTS CONTRACTUELS IMPACTES

- 1 :
- 2 :
- 3 :
- 4 :
- 5 :
- 6 :

B. FICHE FINANCIERE

B.1. IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT

en € HT valeur 5 décembre 2019

Honoraires MOE	0,00
Montant des travaux (cf. fiche financière)	0,00
Frais de Maîtrise d'Ouvrage	0,00
Total	0,00

Nota bene : Le chiffrage ne prend pas en compte les coûts de mise au point juridique et financière de l'avenant qui intégrera cette modification.

B.2. IMPACT SUR LE DELAI DE REALISATION

Impact sur la date de Mise à Disposition Réelle sans objet

Nota bene : L'impact global des modifications sur les délais de réalisation, prévus au Contrat, sera déterminé au plus tard trois mois avant la Date Contractuelle de Mise à Disposition Contractuelle, pour tenir compte des incidences des délais, en particulier la validation tardive des FM, de l'ampleur de l'ensemble des modifications qui ont été ou seront approuvées et des interactions possibles entre elles.

B.3. IMPACT SUR LA COMPENSATION FINANCIERE VERSEE AU DELEGATAIRE PAR LE DELEGANT

en € HT valeur 5 décembre 2019

Impact sur la Compensation Forfaitaire d'Exploitation 1 (CFE1)	0,00
Impact sur la Compensation Forfaitaire d'Exploitation 1 (CFE2)	0,00

B.4. PIECES JOINTES

- 1: Mémoire détaillé
- 2: Fiche financière
- 3: Audit solution Contrôle d'accès avec positionnement des différents éléments de contrôles d'accès
- 4:
- 5:
- 6:

B.5. VALIDITE DE LA FICHE FINANCIERE ET DU MEMOIRE DETAILLE

Etabli par : Corentin Aubry
le 05/01/2022
Durée de validité de la fiche financière : 30 jours après émission
Date limite de validité de la fiche financière : 04/02/2022

Le Délégué

Visa

Corentin AUBRY

Signé et certifié par yousign

C. VALIDATION DE LA MODIFICATION

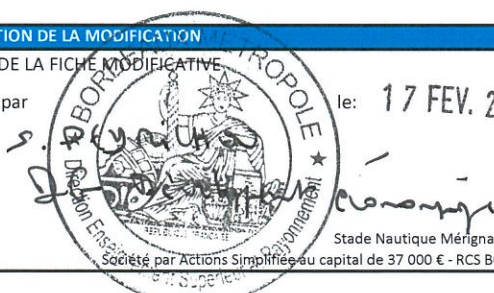
C.3. VISA DE LA FICHE MODIFICATIVE

Etabli par

le: 17 FEV. 2022

Le Délégué

Visa



Stade Nautique Mérignac SAS. - 5 place Ravezies - 33300 Bordeaux

Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 € - RCS BORDEAUX 882 007 297 - SIRET 882 007 297 00014 - N° TVA FR31 882 007 297